

## Département du Vaucluse Commune de Jonquerettes

# Séance du 17/10/2024

**NOMBRE DE MEMBRES** 

En exercice: 19

Présents: 11

Nombre de suffrages :

16

Date de la convocation 11/10/2024

Délibération 37-2024 Objet Approbation du PV de lé séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

# **Etaient présents:**

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Dominique MAIRE. Mme Lydia ZIADE, Sandrine GAS, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie **POUWFLS** 

#### Procuration(s):

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Natacha BENALI donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Marc MUSCAT, Brigitte NEF donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Marie VITALI donne pouvoir à CHAZAL Gilbert

## Etai(ent) absent(s):

AMEVET Lydie, RUBEAUX Patrice, Annick GAT

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

Vu le CGCT et les articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que le Conseil municipal doit approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 29 août 2024.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Maire donne lecture du dernier PV du conseil municipal

Le Conseil municipal, ouï le Maire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le PV du Conseil municipal du 29 août 2024 ainsi présenté

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance, **Mme Pascale VERHNES** 

Le Maire

Certifie exécutoire la présenté délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nimes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE

17/10/2024